

radiodiffusion et les organisations gouvernementales, de manière à faciliter l'échange des pratiques exemplaires dans le domaine de l'industrie et des meilleures technologies à l'échelle hémisphérique, afin de pouvoir garantir la liberté, l'ouverture et l'indépendance des médias;

Encourager les efforts d'autoréglementation des médias, notamment les normes de conduite éthiques, pour répondre aux préoccupations de la société civile à l'égard, notamment, de la réduction de la diffusion de l'extrême violence et de stéréotypes négatifs à l'égard des femmes, et des groupes ethniques, sociaux, ou d'autres groupes, contribuant ainsi à la promotion des changements d'attitudes et de modèles culturels, grâce à la projection d'images pluralistes, équilibrées et non discriminatoires;

Lutte contre la corruption

Reconnaissant que la corruption porte sérieusement atteinte aux institutions politiques démocratiques et au secteur privé, affaiblit la croissance économique et compromet les besoins et les intérêts fondamentaux des groupes les moins privilégiés d'un pays, et que la prévention et le contrôle de ces problèmes sont la responsabilité du gouvernement ainsi que des institutions législatives et judiciaires:

Envisager, dans les meilleurs délais et selon le cas, de signer et ratifier, ou de ratifier la *Convention interaméricaine contre la corruption*, ou d'y adhérer, conformément à leurs cadres législatifs respectifs, et promouvoir la mise en œuvre efficace de la *Convention*, notamment par le biais du *Programme interaméricain de coopération dans la lutte contre la corruption*, et des programmes et activités connexes de coopération technique, incluant ceux des organisations multilatérales et des BMD pertinentes, dans les domaines de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, ainsi que de programmes que chaque pays conçoit et met en œuvre, conformément aux lois nationales, en recourant à ses propres organes appropriés, qui sont susceptibles d'avoir besoin d'aide;

Appuyer la création, dès que possible, et en tenant compte de la recommandation de l'OÉA, d'un mécanisme de suivi pour la mise en œuvre de la *Convention interaméricaine contre la corruption* par les États parties à cet instrument;

Soutenir la consolidation du Réseau interaméricain de coopération contre la corruption dans le contexte de l'OÉA, ainsi que les initiatives visant à renforcer la coopération entre les conseillers en éthique et les membres de la société civile;

Renforcer, en collaboration avec les organisations multilatérales et les BMD, le cas échéant, la participation de la société civile à la lutte contre la corruption, au moyen d'initiatives qui promeuvent l'organisation, la formation et les réseaux de groupes de citoyens ayant des projets concrets destinés à accroître la transparence et la responsabilité dans la gouvernance;